

## saint-pardoux

### Une nouvelle salle communale

**L**e maire Benoît Piron présente le nouveau plan de financement DETR 2017, les dépenses avec un total TTC de 645.340,71 € : travaux d'aménagement de l'espace public aux abords de la boulangerie, maîtrise d'oeuvre des travaux de l'aménagement proches de la boulangerie, construction de la boulangerie, honoraire architecte pour la construction de la boulangerie. Le total des recettes s'élevant pour un montant total TTC à 645.340,71 € par le FEADER, DETR, contrat ruralité, département, CRDD, réserve parlementaire.

**Subventions aux associations communales.** Le montant attribué en 2017 s'élève à 2.438 €. Après discussions et échanges concernant l'Acca, pour un montant de 900 €, l'assemblée s'est prononcée à 14 voix pour et 1 voix contre et 1 abstention.

**Achats et vente.** Du matériel agricole sera acheté par la commune : une épareuse à 38.040 € et une tête de curage adaptable sur l'épareuse à 9.480 €, avec un système d'atelage avec prise de force à l'avant du tracteur. L'ancienne épareuse vieillissante a été vendue à une entreprise dans la Vienne, valeur 800 €.

Yohann Baranger, premier adjoint, présente le projet d'une structure de jeux pour les abords de la salle multi-activités, pour un montant de 14.216 €.

**Nouvelle salle communale.**

La nouvelle cuisine du presbytère a été entièrement rénovée, la salle est disponible pour le public. Après plusieurs propositions formulées par les élus, le nom de la nouvelle salle retenu sera « L'Etape ». Le maire propose une tarification pour la nouvelle salle communale : pour les résidents de la commune 50 €, les résidents hors-commune 100 €, association hors commune 50 €, gratuité si réunion.

**Personnel.** Un agent de la mairie souhaitant évoluer dans sa carrière de fonctionnaire a reçu l'avis favorable des adjoints et du comité technique du Centre de gestion. Il voix pour et 5 abstentions. La décision de création de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe ayant été actée, il convient de fermer le poste actuel de rédacteur.

**Terrain à la Cointrie.** Une délibération a été passée le 14 décembre 2016 concernant cette cession pour une superficie de 540 m<sup>2</sup>, après vérification elle présente une erreur, la superficie exacte est de 501 m<sup>2</sup>. Prix 1 € le m<sup>2</sup>. Le contrôle de légalité demande une modification pour entériner la superficie correcte. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**Divers.** Suite au passage d'une commission sécurité, la salle du foyer rural présente des dysfonctionnements ne garantissant pas la sécurité. Des travaux seront réalisés en conformité. Coût 8.000 €.

13/06/17